

Chiffres-clés de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique

– éd. 2018

FAITS ET
CHIFFRES

Emploi et caractéristiques des agents dans les trois versants de la fonction publique

■ La fonction publique compte 5,48 millions d'agents, soit 20 % de l'emploi total en France. En 2016, 62 % des agents de la fonction publique sont des femmes (46 % dans le secteur privé). Ce taux est de 55 % dans la fonction publique de l'État (FPE), 61 % dans la fonction publique territoriale (FPT) et 78 % dans la fonction publique hospitalière (FPH).

Par catégorie hiérarchique

■ Dans la fonction publique, les femmes représentent 64 % des effectifs de catégorie A, 56 % de catégorie B, et 63 % de catégorie C.

■ Dans la FPE, 62 % des agents de catégorie A sont des femmes, 42 % en catégorie B et 53 % en catégorie C.

■ La FPT compte 62 % de femmes en catégorie A, 63 % en catégorie B (principalement dans les filières sociale et administrative) et 61 % en catégorie C.

■ La FPH compte 74 % de femmes en catégorie A, 82 % en catégorie B et 78 % en catégorie C.

Dans les emplois de direction

■ Parmi les 122 159 postes dans les corps et emplois A+, 41 % sont occupés par des femmes. Elles représentent 36 % des 21 743 postes dans les corps et emplois d'encadrement supérieur et de direction (ESD). Les femmes représentent 33 % des ESD de la FPE, 31 % des ESD de la FPT et 48 % des ESD de la FPH.

■ Parmi les 104 488 agents fonctionnaires et contractuels A+ de la FPE, 39 % sont des femmes. Elles représentent 33 % des 10 606 agents de l'encadrement supérieur et des emplois de direction (parmi eux, 25 % des 471 agents dans les corps et emplois à la décision du Gouvernement), 58 % des 12 513 agents des corps d'inspection, contrôle et expertise et 37 % des 81 369 agents de l'enseignement supérieur, recherche et assimilés. On compte 66 % de femmes dans les corps et emplois des juridictions judiciaires, ainsi que 48 % des recteurs, 21 % des secrétaires généraux et 34 % des directeurs d'administration centrale, 23 % des ambassadeurs, 16 % des préfets.

■ Dans la FPT, les femmes représentent 55 % des 11 152 agents A+.

■ Dans la FPH, les femmes représentent 48 % des 5 519 agents A+, 48 % des 2 610 agents du corps des directeurs d'hôpitaux (DH), dont 27 % des DH nommés sur emplois fonctionnels, 48 % de DH hors classe et 55 % de DH classe normale.

■ Dans les trois versants de la fonction publique, les hommes sont systématiquement plus âgés que les femmes dans les emplois A+ (+1,8 an dans la FPE, +3,5 ans dans la FPT et +4,2 ans dans la FPH). La part des femmes est systématiquement supérieure chez les moins de 30 ans, et inférieure chez les plus de 50 ans (-7,6 ans dans la FPE, -11,5 ans dans la FPT et -15 ans dans la FPH), ce qui semble démontrer une féminisation récente des emplois supérieurs.

Par ministères, filières et métiers

■ Le ministère le plus féminisé est l'Éducation nationale (83 % des professeurs des écoles sont des femmes), et le moins féminisés les Armées (22 %).

■ Les filières les plus féminisées dans la fonction publique territoriale sont les filières sociale et médico-sociale (95%), administrative (82 %), médico-technique (78 %) et animation (72 %). Les filières les moins féminisées sont les filières Incendie et secours (5 %), Sécurité -Police municipale (23 %).

■ Dans la fonction publique hospitalière, les filières administrative et soignante comptent respectivement 90 % et 87 % de femmes, alors que la filière « technique ouvrière » ne compte que 35 % de femmes.

Fonctionnaires et contractuels

■ La fonction publique compte 64 % de femmes parmi les fonctionnaires et 67 % parmi les contractuels : 60 % de fonctionnaires et 61 % de contractuels dans la FPE (53 % et 63 % hors enseignants) ; 59 % de fonctionnaires et 67 % de contractuels dans la FPT ; 81 % de fonctionnaires et 78 % de contractuels dans la FPH.

Par âge

■ Dans la fonction publique, la moyenne d'âge est de 41,5 ans pour les femmes et de 40,4 ans pour les hommes : dans la FPE, 43,1 ans pour les femmes et 41,7 ans pour les hommes ; dans la FPT, 45,3 ans pour les femmes et 45,0 ans pour les hommes ; dans la FPH, 41,4 ans pour les femmes et 43,3 ans pour les hommes.

Travailleurs handicapés

■ Dans la fonction publique, 62 % des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés sont des femmes : 61 % dans la FPE, 56 % dans la FPT, et 77 % dans la FPH.

Par niveau de diplôme

■ **52 % des agents de la fonction publique ont un diplôme de l'enseignement supérieur (54 % des femmes et 48 % des hommes)**, contre 36 % dans le secteur privé (38 % des femmes et 34 % des hommes). 72 % des agents de la FPE (78 % des femmes et 63 % des hommes) ; 27 % dans la FPT (28 % des femmes et 23 % des hommes) ; 50 % dans la FPH (49 % des femmes et 54 % des hommes).

Recrutements externes, changements de statut et mobilité

- Dans la FPE, en 2016, **40 209 recrutements externes ont été effectués, dont 62 % de femmes.**
- **Les femmes réussissent mieux que les hommes le concours d'accès aux postes de catégorie A** (59 % de femmes parmi les présents et 70 % parmi les recrutés), moins bien en catégories B (50 % de femmes parmi les présents et 45 % parmi les recrutés) et C (58 % de femmes parmi les présents et 42 % parmi les recrutés). Concernant la catégorie A, les femmes sont notamment plus nombreuses à se présenter aux concours d'enseignants (67 % de femmes parmi les candidats présents), où les recrutements sont majoritairement féminins (72 % des lauréats).
- En 2017, au concours externe de l'ENA, 15 femmes et 25 hommes ont été reçus (pour 221 femmes et 307 hommes présents) ; 14 femmes et 17 hommes au concours interne ; 2 femmes et 6 hommes (pour 22 femmes et 43 hommes présents) au troisième concours. Sur les 79 lauréats externes, internes et troisième concours, 31 sont des femmes et 48 sont des hommes (39 % de femmes).
- **Mobilité** : 5,7 % des agents de la fonction publique ont changé d'employeur entre 2015 et 2016 : 5,6 % de femmes et 5,9 % d'hommes.
- **Mobilité géographique** (changement de zone d'emploi) : elle a concerné entre 2015 et 2016, 6,9 % des femmes et 7,7 % des hommes dans la FPE ; 2,0 % des femmes et 1,9 % des hommes dans la FPT ; 2,9 % des femmes et 4,4 % des hommes dans la FPH.
- **Changement de catégorie hiérarchique** : 0,9 % des femmes et 0,9 % des hommes ont changé de catégorie hiérarchique en 2016.

Retraite

- **Sur les 59 518 fonctionnaires civils de la FPE (y compris la Poste et Orange) dont la pension est entrée en paiement en 2017, 53 % étaient des femmes** ; dans la FPT, sur 40 796 fonctionnaires, **54 % étaient des femmes** ; et dans la FPH, sur 25 470 fonctionnaires, **78 % de femmes.**
- Le montant moyen des pensions mensuelles brutes de droit direct en paiement au 31 décembre 2017 était, dans la FPE (pensions civiles, y compris la Poste et Orange), de **2 059 euros pour les femmes et 2 330 euros pour les hommes** ; dans la FPT (CNRACL), de **1 235 euros pour les femmes et 1 414 euros pour les hommes** ; et pour la FPH (CNRACL) de **1 563 euros pour les femmes et 1 671 euros pour les hommes.**

Rémunérations

- En 2016, le salaire net mensuel moyen (exprimé en équivalent temps plein annualisé) est, dans la FPE, de **2 351 euros pour les femmes et 2 742 euros pour les hommes** ; dans la FPT de **1 826 euros pour les femmes et 2 008 euros pour les hommes** ; dans la FPH de **2 134 euros pour les femmes et de 2 689 euros pour les hommes** (pour le secteur hospitalier public : de **2 186 euros pour les femmes et 2 769 euros pour les hommes** ; et pour le secteur social et médico-social **1 795 euros pour les femmes et de 1 951 euros pour les hommes**).

Formation

- Les agents des ministères ont eu en moyenne **6,9 jours de formation statutaire et professionnelle pour les femmes et 8,3 jours pour les hommes** (hors enseignement). Dans l'enseignement (Education nationale et Enseignement supérieur et recherche), les femmes ont eu 3,7 jours de formation et les hommes 5,3 jours.

Organisation du temps de travail et congé parental

- **1 125 782 agents sont à temps partiel dans la fonction publique, dont 923 724 femmes (82 %).** Dans la fonction publique **23 % des femmes fonctionnaires sont à temps partiel**, contre 6 % des hommes. Dans la FPE, 16 % des femmes fonctionnaires contre 4 % des hommes (21 % des femmes fonctionnaires dans la tranche 30-39 ans) ; dans la FPT, 29 % des femmes fonctionnaires contre 7 % des hommes (30 % des femmes fonctionnaires dans la tranche 30-39 ans) ; dans la FPH, 26 % des femmes fonctionnaires contre 7 % des hommes (35 % des femmes fonctionnaires dans la tranche 30-39 ans). Dans la FPE en 2016, sur les **5 568 agents en congé parental, 94,6 % sont des femmes ; en 2015, elles étaient 96,8 % dans la FPT.**

[Sauf mention contraire, les chiffres sont donnés pour l'année 2016].